

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 22 JANVIER 2010**

Le 22 janvier 2010, à 19 heures 30, en Mairie, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Erwin BRUM, Maire, à la suite des convocations faites par lui en date du 15 janvier 2010.

Etaient présents :

Yves MULLER, Christiane TOUSSAINT, François MEOCCI, Marielle GREFF, Robert BUFFON, Diane WEIDER, Paul LINDEN, Monique ROSE, Alain LALLIER, Fabienne JOMINI, J.Claude AUBERTIN, Sylvie MISTRETTA, Bernard ROETTGER, Jérôme HECQUET, Zahia MAMERI, Eugène KOMARNICKI, Daniel PIERRE, Audéna ORTOLANI, Yvette WITZ.

Etaient absents - excusés :

Laure BAUDOIN pouvoir à Paul LINDEN
Rebecca NOEL pouvoir à Marielle GREFF
Martine RAFALIMANANA pouvoir à Eugène KOMARNICKI
J.Claude BALTHAZARD pouvoir à Robert BUFFON
M.José BRIOTET pouvoir à Monique ROSÉ
Sarah VITALE pouvoir à Yves MULLER
Philippe GASPARELLA pouvoir à Daniel PIERRE
Lucie LONDNER pouvoir à Audéna ORTOLANI
Joël SEMIN pouvoir à Yvette WITZ

Approbation du procès-verbal de la séance du 17 décembre 2009

Le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2009 est adopté à l'unanimité.

1.A – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

Rapport

Monsieur le Maire, rappelle que, conformément aux dispositions de l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de la commune sont créés par le conseil municipal.

Il est proposé au conseil municipal de modifier le tableau des effectifs du personnel communal comme suit :

- transformation d'un poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe en Adjoint Technique de 1^{ère} classe suite à la réussite au concours correspondant,
- création d'un poste d'Adjoint Technique 1^{ère} classe à temps non complet,
- transformation d'un poste de Chef de Police en Chef de Service de Police suite à la réussite d'un concours.

Motion

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

VU l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le tableau des effectifs du personnel communal,

VU le Comité Technique Paritaire en date du 18 janvier 2010,

DECIDE de modifier le tableau des effectifs du personnel communal comme suit :

- transformation d'un poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe en Adjoint Technique de 1^{ère} classe suite à la réussite au concours correspondant,

- création d'un poste d'Adjoint Technique 1^{ère} classe à temps non complet,
- transformation d'un poste de Chef de Police en Chef de Service de Police suite à la réussite d'un concours.

Votants	:	29
Abstentions	:	6
Suffrages exprimés	:	23
Pour	:	23
Contre	:	0

1.B – REGLEMENT DE TRAVAIL DES ATSEM

Rapport

Le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le Règlement de travail des ATSEM.

Ce document fixe les droits et obligations des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles et de la commune.

Il rappelle l'ensemble des dispositions qui régissent le recrutement, le déroulement de la carrière et la rémunération de ces agents, et s'attache à délimiter et à clarifier la nature des missions confiées à ces personnels.

Il a été élaboré en concertation avec les ATSEM.

Motion

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
 VU le Comité Technique Paritaire en date du 18 janvier 2010,
 DECIDE d'adopter le règlement de travail des ATSEM, qui entrera en vigueur au 1^{er} février 2010.

Votants	:	29
Abstentions	:	6
Suffrages exprimés	:	23
Pour	:	23
Contre	:	0

2.A - CREDITS SCOLAIRES

Rapport

Monsieur Paul LINDEN, adjoint au Maire chargé de l'Education et de la Jeunesse rappelle au Conseil Municipal qu'un budget est alloué à chaque école en fonction du nombre d'élèves.

La montant attribué aux sorties pédagogiques obligatoires a été fixé à :

- 8,50 euros/élève pour les écoles élémentaires,
- 10,50 euros/élève pour les écoles maternelles.

Pour faire face à l'augmentation des prix, il est proposé au Conseil Municipal d'augmenter ces crédits de 2 euros.

Motion

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
 VU l'avis favorable de la commission éducation – jeunesse – citoyenneté en date du 21 avril 2009,

DECIDE d'augmenter les crédits scolaires affectés aux sorties éducatives comme suit :

- écoles élémentaires	:	8,50 € + 2 € = 10,50 €/enfant
- écoles maternelles	:	10,50 € + 2 € = 12,50 €/enfant

AUTORISE le Maire à signer les pièces du dossier.

Votants	:	29
Abstentions	:	0
Suffrages exprimés	:	29
Pour	:	29
Contre	:	0

3.A - RENONCIATION AU DROIT DE PRIORITE

Rapport

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre des travaux du giratoire de Jailly, l'Etat a décidé d'acquérir deux parcelles appartenant à la Société SA France Transfo, d'une superficie de 7 a 04 ca, cadastrée section C n°2973.

Ces terrains sont grèvés d'une restriction au droit de disposer au profit de la commune.

Il y a donc lieu de renoncer à ce droit pour permettre la vente à l'Etat.

Motion

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
DECIDE de renoncer au droit de priorité de la commune sur deux parcelles, d'une superficie de 7 a 04 ca prélevées sur la propriété SA France Transfo, cadastrée section C n°2973,
AUTORISE le Maire à signer les pièces du dossier.

Votants	:	29
Abstentions	:	0
Suffrages exprimés	:	29
Pour	:	29
Contre	:	0

3.B – CESSION D'UN IMMEUBLE

Rapport

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune est propriétaire d'un immeuble sis à MARANGE SILVANGE, place des Anciens Combattants, autrefois affecté à usage d'école.

Le bien a été proposé à la vente. Compte tenu du marché immobilier actuel, aucun acquéreur n'a proposé le prix fixé.

En conséquence, il est proposé d'effectuer une vente aux enchères aux fins de vendre ledit bâtiment, sur la base d'une mise à prix de départ d'un montant de 120 000 euros.

Motion

Le conseil municipal donne mandat à Monsieur le Maire de mener à bien cette affaire, notamment, savoir :

- requérir Maître Myriam JUNGER, notaire associé membre de la société civile professionnelle dénommée « Maître Bernard CAROW et Myriam JUNGER, notaires associés » titulaire d'un office notarial sis à HAGONDANGE (Moselle), 2, rue Henri-Hoffmann, pour l'établissement de cette adjudication,
- d'établir le cahier des charges, prévoir le montant minimum pour chaque enchère, la date, l'heure et le lieu de l'adjudication,
- autoriser l'adjudicataire de payer tout ou partie du prix dans les deux mois de l'adjudication,
- accepter et signer toute déclaration de commande,
- faire établir tout document nécessaire (diagnostics et autres),

- signer tout cahier des charges et procès verbal d'adjudication.

Aux effets ci-dessus prendre toute décision qui se révélerait nécessaire pour mener à bien cette affaire dans tous les domaines, le tout en préservant au mieux les intérêts de la commune.

Votants	:	29
Abstentions	:	0
Suffrages exprimés	:	29
Pour	:	23
Contre	:	6

4.A – ECHANGE DE TERRAINS

Rapport

Madame Marielle GREFF, adjointe au Maire chargée de l'Environnement, du cadre de vie et du tourisme, explique au Conseil Municipal que le Groupement Forestier Saint Joseph, représenté par Monsieur SCHMITT Benoît – Ferme des Nouveaux Prés à 57860 RONCOURT, souhaite procéder à un échange de parcelles boisées.

Les parcelles concernées par cet échange sont :

- les parcelles appartenant au GF St Joseph :

Section A 1033	Bois de Vuidencel	2 ha 00 a 16 ca
Section A 1034	Bois de Vuidencel	74 a 03 ca
Section A 1564	Bois de Vuidencel	2 ha 80 a 04 ca
Section A 1032	Bois de Vuidencel	1 ha 85 a 76 ca
Section A 1031	Bois de Vuidencel	50 a 41 ca
Section A 1030	Bois de Vuidencel	2 ha 47 a 88 ca
Section A 1027	Bois de Vuidencel	2 ha 47 a 02 ca
Section A 1028	Bois de Vuidencel	85 a 39 ca
Section A 1029	Bois de Vuidencel	4 ha 27 a 50 ca
Section A 577	Pièce Bizout	33 a 75 ca

pour une surface totale de **18 ha 31 a 94 ca**

- les parcelles appartenant à la commune :

Section G 1089	Bois de la Dame	74 a 38 ca
Section G 1214	Bois de la Ville	17 ha 12 a 50 ca
Section F 2178	Goulotte	32 a 19 ca
Section F 1458	Sertès	1 a 41 ca
Section F 1468	Sertès	2 a 70 ca
Section F 1378	Sous les Bois du Four	1 a 57 ca
Section F 1361	Sous les Bois du Four	1 a 46 ca

pour une surface totale de **18 ha 26 a 21 ca**

L'intérêt de cet échange est de remédier au morcellement des forêts et d'en faciliter ainsi l'exploitation.

La surface de bois concernée étant égale, cet échange se ferait sans soulte. Le GF St Joseph versera à la commune le montant estimé par l'ONF, de la vente du bois martelé sur la parcelle forestière n°1, soit 6 641 euros.

Motion

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'avis des Domaines en date du 18 décembre 2009,
VU le devis de l'ONF concernant la parcelle forestière n°1,
VU l'avis de la commission Cadre de Vie, Environnement et Développement Durable en date du 13 janvier 2010,

DECIDE de procéder à un échange de parcelles boisées selon les conditions ci-dessus énoncées.

Les frais concernant cet échange seront repartis entre la commune et le GF St Joseph.
AUTORISE le Maire à signer l'acte correspondant.

Votants	:	29
Abstentions	:	0
Suffrages exprimés	:	29
Pour	:	29
Contre	:	0

5.A – COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS ORNE-MOSELLE – RAPPORT D'ACTIVITES 2008

Rapport

Monsieur Yves MULLER, adjoint au maire, vice-président de la Communauté de Communes du Pays Orne-Moselle (CCPOM), présente, en application des dispositions du décret n°95-635 du 6 mai 1995, le rapport d'activités 2008 de la CCPOM.

Ce rapport est tenu à la disposition du public.

Motion

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le décret n°95-835 du 6 mai 1995,
VU le résumé du rapport annuel d'activités 2008 de la CCPOM,
PREND acte que le résumé du rapport annuel d'activités 2008 de la CCPOM lui a été présenté.

Votants	:	29
Abstentions	:	0
Suffrages exprimés	:	29
Pour	:	29
Contre	:	0

5.B – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

Rapport

Madame Marielle GREFF, adjointe au maire chargée du cadre de vie, présente au Conseil Municipal, en application des dispositions du décret n°95-635 du 6 mai 1995, le rapport annuel sur la qualité du service public de l'assainissement relatif à l'exercice 2008 établi par le Président du Syndicat intercommunal.

Ce rapport est tenu à la disposition du public.

Motion

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
VU le Code général des collectivités territoriales,
VU le décret n°95-635 du 6 mai 1995,
VU le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable relatif à l'exercice 2008,
VU l'avis favorable de la commission environnement, cadre de vie et tourisme en date du 13 janvier 2009,
VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 13 janvier 2010,
DECIDE d'émettre un avis favorable sur ledit rapport.

Votants	:	29
Abstentions	:	0
Suffrages exprimés	:	29
Pour	:	29
Contre	:	0

5.C – RAPPORT ANNUEL D’ACTIVITE 2008 – SIVU FOURRIERE DU JOLI BOIS

Rapport

Monsieur Robert BUFFON, adjoint au maire chargé de la sécurité, présente au Conseil Municipal, en application de l’article 5211.39 du Code Général des Collectivités Territoriales le rapport d’activité 2008 du SIVU Fourrière du Joli Bois.

Ce rapport est tenu à la disposition du public.

Motion

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
VU le Code général des collectivités territoriales,
PREND acte du rapport d’activité 2008 du SIVU Fourrière du Joli Bois

Votants	:	29
Abstentions	:	0
Suffrages exprimés	:	29
Pour	:	29
Contre	:	0

6.A – EXAMEN DE DEMANDE DE SUBVENTION

Rapport

Monsieur le Maire propose de verser une subvention de soutien aux victimes du tremblement de terre en Haïti d’un montant de 1 000,00 euros à l’association Fondation de France.

Motion

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
VU le Code général des collectivités territoriales,
VU l’avis favorable du Bureau Municipal en date du 20 janvier 2010,
DECIDE d’attribuer 1 000,00 euros à l’association Fondation de France pour les sinistrés de Haïti,
CHARGE le Maire de l’exécution de la présente délibération.

Votants	:	29
Abstentions	:	0
Suffrages exprimés	:	29
Pour	:	29
Contre	:	0

7.A - ZONE D’ACTIVITE DE JAILLY : CESSION DE TERRAIN

Rapport

Monsieur Yves MULLER, adjoint au maire chargé du développement économique, explique au Conseil Municipal que la Société Civile de Construction Attribution « Villa Médicale », souhaite s’implanter sur la zone d’activité de Jailly II.

Elle désire acquérir la parcelle n°1, d’une superficie de 14,10 ares.

Le prix de vente a été fixé à 105 750 € HT, soit 75€ HT le m²

Motion

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis favorable du bureau en date du 9 décembre 2009,
Vu l'avis favorable de la commission développement économique en date du 2 décembre 2009,
DECIDE de céder à la Société Civile de Construction Attribution « Villa Médicale », ou à toute personne physique ou morale qui viendrait à s'y substituer, la parcelle n° 1 située dans la zone d'activité de Jailly II, d'une superficie de 14,10 ares. Le prix de vente est fixé à 105 750 € HT, soit 75 € HT le m²

DECIDE que tous les frais concernant cette cession sont à la charge de l'acquéreur.

CHARGE le maire de l'exécution de la présente délibération.

Votants	:	29
Abstentions	:	0
Suffrages exprimés	:	29
Pour	:	29
Contre	:	0

Extrait certifié conforme.
Marange-Silvange, le 26/01/2010
LE MAIRE :